



Bruxelles, le 18 avril 2008

Note pour la transmission vidéo

2863rd CONSEIL JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES
Luxembourg, le 18 avril 2008

point 4 "directive relative aux normes et procédures communes applicables au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier"

Retour des ressortissants de pays hors UE en séjour irrégulier

Le Conseil prendra note de l'état d'avancement des travaux sur une proposition de directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Le projet de directive traite des modalités concernant les décisions de retour et les procédures d'éloignement, y compris les recours contre une décision de retour et les garanties accordées à un rapatrié dans l'attente du retour.

Les principaux points encore en discussion concernent:

- le champ d'application de la directive,
- le retour volontaire des rapatriés,
- l'interdiction d'admission comme mesure d'accompagnement à une décision de retour,
- la rétention des rapatriés et les conditions de celle-ci.

La proposition, présentée par la Commission en 2005 (doc. [12125/05](#)), a été examinée sous des présidences successives. Elle doit être adoptée en co-décision avec le Parlement européen et est actuellement le sujet de discussions avec celui-ci.